Lac. 1674 B.
Case FRC 19757

DISCOURS

SUR LA SOUMISSION ET LE RESPECT DUS A LA LOI,

Prononcé, le 10 Septembre, dans l'Eglise Métropolitaine de Bordeaux, en présence de l'Assemblée Electorale du Département de la Gironde, avant le Te Deum *chanté en actions de graces de l'élection des Députés à la premiere Législature, & des nouveaux Administrateurs du Département; & les 13 & 18 du même mois, dans la Salle des Séances de la Société des Amis de la Constitution,*

PAR CLAUDE HOLLIER,

Vicaire Métropolitain & Administrateur du Département de la Gironde, Membre de la Société des Amis de la Constitution de Bordeaux & de celle de Saint-Emilion.

PRIX, huit sous.

Imprimé par ordre de la Société des Amis de la Constitution, au profit des pauvres.

A BORDEAUX,
Chez A. LEVIEUX, Imprimeur de la Société des Amis de la Constitution, Hôtel du Département.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

SUR LA SOUMISSION ET LE RESPECT DUS A LA LOI.

CITOYENS,

Elle est donc arrivée cette époque si ardemment & si impatiemment desirée de la Nation ! Elle est donc à son terme cette Constitution politique, l'objet de tant d'amour & de tant de haine, de tant de bénédictions & de tant de blasphêmes, de tant de veilles & de tant de travaux de la pensée & du génie ; entrepris & exécuté au milieu de l'ébranlement général de l'Empire & de toutes les tempêtes inséparables d'une aussi grande révolution ! Ce monument hardi, dessiné sur un plan tracé par la nature & la raison, va bientôt frapper de son aspect majestueux les regards de toutes les Nations de la terre ; de la main des Architectes qui l'ont élevé, il va passer dans celles du Peuple auquel il est destiné, & qui doit en prendre possession par de nouveaux Représentans, de nouveaux Mandataires. Il ne s'agit plus que d'en faire usage ; il ne s'agit plus que de faire jouer

avec un harmonieux concert, tous les reſſors de cette vaſte machine, & de recueillir avec ſoin, pour l'avenir, les leçons du temps & les renſeignemens de l'expérience. Enfin, la Liberté eſt aſſurée, il faut en régler la jouiſſance; la Conſtitution eſt achevée, il faut en appliquer les principes à toutes les parties du Gouvernement. Tel eſt le grand objet qui, dans ce moment, attache tout l'intérêt, & fixe toute l'attention du Peuple Français. Le Corps conſtituant va ſe diſſoudre; la premiere Légiſlature va s'ouvrir; les Membres, qui doivent la compoſer, ſont déja élus dans toute la France; ceux des Corps adminiſtratifs ſont en partie renouvellés.

Voici donc le moment, plus que jamais, de nous rallier, de nous ſerrer tous autour de notre ſainte Conſtitution, & d'affermir inébranlablement la Liberté que la divine Providence nous a aidés à conquérir. Car, cette Liberté précieuſe, malgré les précautions que nous avons priſes, malgré ces remparts formidables d'armes & de ſoldats dont nous l'avons entourée, elle n'eſt pas inaltérable, elle n'eſt pas impériſſable, elle n'eſt pas à l'abri de toutes les atteintes qui peuvent lui être portées, de tous les dangers qui peuvent la renverſer. De ces dangers les plus graves ne ſont pas ceux qui peuvent s'élever & ſe combiner au dehors, mais ceux qui peuvent naître & ſe fortifier au dedans de l'Etat. Ce ne ſont pas, pour

le temps présent & à venir, les guerres avec les Puissances étrangeres, les ligues des Rois & des Nations, que nous ayions à craindre ; mais les dissensions, les factions, le desaccord de nos cœurs & de nos volontés, les oppositions & les résistances à l'ordre public & à l'harmonie générale.

Malheureusement, depuis que la révolution s'est opérée, elle a déja offert quelquefois ce spectacle imprudent à nos ennemis ; malheureusement diverses circonstances leur ont déja prouvé qu'il en existe parmi nous de ces germes funestes de discorde, de faction, d'insubordination, qui peuvent acheminer notre Liberté à sa perte, & qu'ils sont susceptibles de progrès & de développement. On ne sent donc pas assez généralement la rigoureuse nécessité de se soumettre à la Loi, & de la respecter ; on ne sent donc pas assez généralement que, dans un Etat bien constitué, vouloir-être libre & en même temps indocile à la Loi, sont deux choses absolument incompatibles. C'est ce qui m'a inspiré l'idée de présenter quelques réflexions à cet égard. Le sujet est trop important pour être oublié ; les circonstances sont trop graves pour être négligées. Nous devons saisir toutes les occasions de nous instruire, de nous éclairer, de nous exciter mutuellement à l'amour du bien & à l'observation de l'ordre. En est-il une qui soit plus convenable, plus propre à remplir un but aussi utile que celle qui réunit

cette Assemblée auguste & nombreuse ? Je vais donc tâcher de montrer à quels périls imminens l'insubordination & le désordre exposent la Liberté qui nous est si chere, & de porter en même temps les esprits & les cœurs à s'attacher au seul moyen de la conserver. Ce moyen, c'est la soumission & le respect pour la Loi. D'après une distinction bien connue & bien établie, il est deux sortes de liberté; la liberté politique & la liberté civile. Or, la soumission & le respect pour la Loi sont les seuls garans de la liberté politique ; la soumission & le respect pour la Loi sont les seuls garans de la liberté civile, ou pour m'exprimer en termes plus clairs, & dont l'intelligence soit plus générale, la soumission & le respect pour la Loi sont les seuls garans de la Liberté de la Nation & par conséquent de sa force ; la soumission & le respect pour la Loi sont les seuls garans de la Liberté des Citoyens & par conséquent de leur bonheur. Telles sont les deux propositions ou les deux vérités que je vais essayer d'exposer brievement dans ce discours. J'ose croire & avancer qu'il n'est point de sujet politique & moral qui soit plus important, & qui par conséquent doive solliciter davantage l'intérêt & l'attention des Citoyens.

PREMIERE PARTIE.

Qu'est-ce qui fait la liberté politique, ou la

Liberté d'une Nation ? C'eſt préciſément le regne de la Loi. Une Nation n'eſt libre que lorſqu'elle n'eſt obligée d'obéir qu'à la Loi ; car, la Loi étant l'expreſſion de la volonté générale, une Nation qui lui obéit n'eſt cenſée obéir qu'à elle-même.

Pourquoi avant la révolution n'étions-nous pas libres ? C'eſt que nous étions aſſujettis à la volonté ſeule d'un Roi ou de ſes Miniſtres ; tout ce qu'il ordonnoit, tout ce qu'il exigeoit n'émanoit pas de la volonté de la Nation, mais de la ſienne propre. Que les déterminations de cette volonté convinſſent ou ne convinſſent pas à la Nation ; qu'elles fuſſent conformes ou contraires à ſes vœux, il falloit également courber la tête, garder le ſilence, & obéir. Ainſi, nous n'étions pas gouvernés par des Loix qui ne peuvent jamais être que les expreſſions de la volonté générale, mais par des ordres qui étoient les expreſſions de quelques volontés particulieres ; ainſi, la Nation n'obéiſſoit pas à elle-même, mais à quelques individus. Il n'y avoit donc point dans l'Etat de véritable Loi, ſelon le ſens attaché à ce mot, par conſéquent point de Liberté. Mais aujourd'hui nous n'obéiſſons plus à des volontés particulieres, nous n'obéiſſons qu'à la Loi qui eſt rigoureuſement Loi, c'eſt-à-dire, à la volonté générale. Nous avons un Gouvernement repréſentatif, c'eſt-à-dire, une Aſſemblée des Repréſentans de la Nation, chargée de ſes pouvoirs pour décré-

ter, ſtatuer & ordonner tout ce qui peut lui être avantageux & utile. La Nation a voulu & veut encore ce Gouvernement, puiſque la grande majorité des Citoyens s'eſt armée pour la ſoutenir & la défendre. En obéiſſant aux Loix prononcées par ſes Repréſentans, elle obéit donc à ſa propre volonté ; c'eſt donc la Loi qui la rend libre. Il ſuit de là que la Liberté ne peut pas exiſter ſans la Loi, comme la Loi ne peut pas exiſter ſans la Liberté ; que, comme l'empire de la Loi a été fondé par la Liberté, l'exercice de la Liberté à ſon tour eſt maintenu par la Loi ; en un mot, que la liberté politique & le regne de la Loi ſont abſolument la même choſe.

Quels doivent donc être, Citoyens, notre ſoumiſſion & notre reſpect pour la Loi, puiſque, conſidérés ſous cet aſpect, ſon règne, ſon empire, ſon influence doivent faire toute la force d'une Nation ? En effet, la Loi étant la volonté générale, plus elle eſt en vigueur, plus elle eſt reſpectée, & plus les volontés particulieres ſont ralliées & réunies ; plus les volontés particulieres ſont ralliées & réunies autour de la volonté générale & plus elles ont de force & de moyens pour défendre la Liberté politique, la Liberté nationale & la mettre à couvert de toutes les entrepriſes du deſpotiſme. Auſſi, conſidérez les peuples anciens qui ont joui d'une Conſtitution libre ; quel a été le temps de leur grande force ? Eſt-ce

celui où ils ont eu le plus de richeſſes & des armées plus nombreuſes? Le temps de la plus grande force d'Athènes fut-il celui où elle s'étoit enrichie par la guerre & où elle tenoit le ſceptre des mers? Le temps de la plus grande force de Sparte fut-il celui où elle avoit fait le plus de conquêtes & où elle dominoit tous les peuples de la Grece? Non, car peu de temps après s'être élevée au plus haut point de ſa gloire, Athènes, plus attentive à ſes arts & à ſes richeſſes qu'à ſes Loix, fut humiliée & abattue par Sparte, qui la ſubjugua & fit raſer ſes murailles; & Sparte elle-même, après avoir vu fuir devant ſes armées toutes celles de la Grece, plus occupée de ſa domination que des réglemens de Lycurgue, ne tarda pas à être vaincue & humiliée à ſon tour par Epaminondas, qui, avec une poignée de ſoldats, renverſa l'élite de ſon armée & vint l'inſulter & la braver juſques ſous ſes murs. Mais le temps de la plus grande force d'Athènes & de Sparte, ce fut celui où la Loi avoit le plus d'empire ſur leurs citoyens, où elle les vit tous s'accorder & ſe ranger autour d'elle & n'avoir d'autre volonté que la ſienne; ce fut celui où Xerxès traînant avec ſoi trois millions d'hommes pour ſubjuguer & humilier deux petites Républiques, n'emporta d'autre fruit de ſon expédition inſenſée, que cette leçon qui lui fut donnée par un Spartiate qui l'accompagnoit: Penſe-tu, lui diſoit-

il, avant que d'entrer dans la Grece, « penſe-tu » que tes concitoyens, qui ne forment qu'une poi- » gnée d'hommes, oſeront venir combattre mon » armée? Qui pourroit leur donner cette audace? » La Loi, répondit le Spartiate, la Loi qui » leur ordonne de vaincre ou de mourir, la Loi » qui a plus de force & de puiſſance ſur cha- » cun d'eux, que vous n'en avez ſur tout votre » Empire. » Le temps de la plus grande force de Rome fut-il celui où, après la deſtruction de Carthage, elle introduiſit dans ſon ſein toutes les richeſſes de la Sicile, tout le luxe de l'Aſie? Non, car, peu de temps après, les Loix n'étant plus reſpectées, elle fut déchirée & aſſervie par ſes propres enfans, & Sylla & Céſar n'eurent qu'à ſe préſenter à ſes portes pour la voir fléchir ſous le joug qu'ils venoient lui impoſer. Mais les temps de la plus grande force de Rome, ce furent ceux où, voyant tous ſes Citoyens laiſſer les diſcordes inteſtines, & n'avoir qu'une volonté, celle de la Loi, elle repouſſa, elle brava tous les périls qui ſembloient mille fois devoir la renverſer & l'anéan- tir pour jamais; ce furent ceux où elle vit les Tarquin, les Porſenna, les Pyrrhus, les Annibal même, malgré leurs armées nombreuſes & leurs victoires multipliées, ne pouvoir pénétrer dans ſes murailles plus fortes de l'union de ſes Ci- toyens, de leur ſoumiſſion à la diſcipline & aux Loix, que de leur nombre, de leurs armes & &

de leur valeur. C'eſt donc la ſoumiſſion, la fidélité à la Loi, le reſpect qui lui eſt dû, qui donnent le plus de conſiſtance à un Peuple libre, & qui ſont les garans les plus aſſurés de ſa Liberté ou de ſon exiſtence politique. L'accord, l'union, l'harmonie qui en réſultent, en général le rendent invincible. La violation au contraire de la Loi, ſi elle ſe répete, ſi elle ſe multiplie, ſi elle s'étend, briſe tous les liens qui uniſſoient les volontés, relâche tous les reſſorts de l'Etat, plonge le Peuple dans le trouble & la confuſion, lui ôte toute ſon énergie, toute ſa vertu, & le rend la proie du premier deſpote qui veut le ſubjuguer. Car, le deſpotiſme, ou la paſſion du pouvoir arbitraire, qui ſe montre ou qui ſe cache ſelon les circonſtances, eſt toujours à côté ou au ſein d'un Peuple libre. Semblable à ces animaux féroces qui épient le moment où le berger ne ſurveille pas ſon troupeau, & ne le tient pas ſous ſa garde, pour ſe jetter ſur lui, & le dévorer, ainſi le deſpotiſme, qui toujours vit ſourdement dans le cœur des tyrans, ſans ceſſe regarde un Peuple libre d'un œil ambitieux & jaloux, attend le moment où les Citoyens ne ſont plus unis & ſerrés ſous l'abri de la Loi, pour tomber ſur eux avec ſes ſatellites & ſes complices, aſſouvir ſa fureur dans leur ſang, & leur préſenter définitivement les fers ou la mort. C'eſt le ſpectacle aſſez fréquent que préſente l'hiſtoire de ces Républiques

de l'antiquité, tantôt illustrées par tout ce que la Liberté & la vertu peuvent enfanter d'héroïque & de grand, tantôt déshonorées par tout ce que la servitude & la tyrannie peuvent offrir de vil & de cruel. A peine se relâchoient-elles du maintien de l'ordre; à peine la Loi commençoit-elle à n'avoir plus d'empire, que des Citoyens conspirateurs ou des conquérans avides s'en emparoient. Avant que Philippe n'eût jetté, par son or & par ses promesses, des germes de corruption & d'insubordination dans le sein d'Athènes, il n'osa pas commencer l'exécution des projets ambitieux qu'il couvoit dans le fond de son cœur; mais, dès qu'il eut appris les progrès qu'avoient fait les intrigues de ses agens, dès qu'il eut appris que le Peuple, flatté par ses orateurs soudoyés, étoit devenu indocile, récalcitrant aux Loix, & ne pouvoit même être ramené par l'éloquence impétueuse de Demosthène, alors il ne garda plus de mesures, il leva le masque, il exécuta ses desseins presque sans obstacle, & toute la Grece avec Athènes ne tarda pas à être asservie. Français, voilà le péril qui nous menace sans interruption, & auquel nous succomberions infailliblement, si nos volontés cessoient de se réunir & d'agir, d'un même concert, sous la direction de la Loi qui doit seule nous régler & nous captiver; voilà le sort que les mortels, ennemis de notre Constitution, travaillent à nous préparer, & auquel

ils ne manqueront pas de nous assujettir, s'ils trouvent la moindre occasion favorable à leurs desseins. Sans doute il n'y a point de comparaison à faire entre les forces de la France & celles des Républiques dont je viens de parler ; mais si la parité n'existe pas entre les forces, elle existe entre les dangers ; si la France est un Etat plus vaste & plus peuplé, elle a aussi plus d'ennemis au dedans & au dehors. Sans doute nous avons nos Demosthène & nos Phocion, mais nous avons aussi à redouter plus d'un Philippe, dévorés de la soif de nous remettre dans les fers, & plus d'un Eschine, dont le lâche égoïsme & la vile éloquence sont toujours prêts à vendre leur Patrie. Et que leur faudroit-il pour qu'ils pussent parvenir à leur but criminel ? la désunion de nos cœurs, le conflict de nos volontés, notre infidélité ou notre résistance à la Loi. N'est-ce pas ce qui a fait jusqu'à présent l'objet de tous leurs efforts, de toutes leurs intrigues, de toutes leurs manœuvres sourdement pratiquées ? & n'est-ce pas encore celui de leur derniere espérance ? Représentez-vous, Citoyens, tous ces Français émigrans, ces transfuges, ces lâches apostats de la Patrie, qui vont étaler aux Nations étrangeres la hauteur imaginaire de leurs personnages & la bassesse réelle de leurs sentimens. Les uns rampent aux pieds de ces grands & petits despotes du Nord, que les hautes vérités renfermées

dans notre Constitution, & sur-tout ces lignes sacrées qui retracent les droits de l'homme, ont fait souvent pâlir au milieu de leur Cour, & dont le cœur pour cette raison est si ulcéré contre nos Législateurs. D'une voix qui n'a jamais produit que les accens de la perfidie ou de l'adulation, ils les flattent, ils les caressent, ils n'ont pas honte de mendier auprès d'eux avec importunité notre esclavage ou notre perte. Les autres se tiennent à une certaine distance de nos frontieres, & recueillant, réuniſſant, sous leurs enseignes armoiriées, tous ces pitoyables ramas de fugitifs, dont l'éloignement n'a servi qu'à épurer la Nation, forment en quelque sorte un cercle d'espions aussi bien que d'ennemis autour de la France. Leurs regards se tournent sans cesse vers nous. Leurs forces offensives, si on peut les appeller telles, étant impuissantes, toutes les ressources des complots, des piéges, des plans de contre-révolution, étant épuisées, ils n'en ont plus d'autre que celle de nous voir nous-mêmes tôt ou tard rompre cette union, cet accord qui nous rend invincibles, & leur ouvrir des issues faciles au milieu de l'insubordination & de l'anarchie. Oh! quelle joie féroce brille sur leur visage, quand le récit de quelque trouble élevé parmi nous, de quelque infraction portée aux Loix, vient ranimer en eux leur espoir mourant! Comme leur cœur fratricide brûle du desir de

nous immoler à sa haine & à sa vengeance ! Comme leurs mains sont avides de plonger leur fer dans nos entrailles, & de se baigner à leur aise dans notre sang ! Il leur semble déja voir le despotisme relever son trône sur des monceaux de ruines, de cendres & de cadavres, tandis que leurs yeux cruels se repaissent avec délices de ce spectacle affreux. Mais, quels sentimens contraires ils éprouvent en eux-mêmes, lorsqu'ils apprennent que ces troubles momentanés n'ont point altéré notre union, que la Nation a toujours la même fermeté, le même courage, le même amour & le même respect pour la Loi ; lorsqu'ils apprennent que Législateurs, Administrateurs, Prêtres constitutionnels, Juges, Fonctionnaires publics, Gardes Nationales, Citoyens & Citoyennes, tous sont embrasés du même zele pour la défense de la Constitution & l'exécution des Décrets ; lorsqu'ils voient toute l'étendue & tout le contour de l'Empire Français leur présenter comme une masse immense, hérissée dans toutes ses parties d'une forêt de bayonnettes & de soldats qui font retentir mille fois les airs de ces cris formidables aux despotes : *la Nation & la Loi ! la Liberté ou la mort* ! Voilà ce qui les accable de confusion, & fait évanouir comme un rêve les courts momens de leur joie & de leur triomphe ; voilà ce qui les fait grincer les dents contre nous de rage & de désespoir, & les porte à blasphê-

mer Dieu & notre Constitution. Ils sentent alors la folie de leurs projets, l'extavagance de leurs menaces ; ils sentent leur foiblesse & leur impuissance contre une grande Nation, armée pour sa Liberté, & qui demeure ferme sous le sceptre de la Loi ; ils sentent enfin qu'ils sont semblables à des Pygmées qui voudroient jouer le rôle des Titans, attaquer le Ciel, & renverser la machine de l'Univers.

La soumission & le respect pour la Loi sont donc les seuls garans de la liberté politique ; c'est-à-dire, de la Liberté de la Nation, & par conséquent de sa force. Il me reste à exposer une seconde vérité qui n'est pas moins importante, c'est que la soumission & le respect pour la Loi sont les seuls garans de la Liberté civile, c'est-à-dire, de la Liberté des Citoyens, & par conséquent de leur bonheur.

SECONDE PARTIE.

Lorsqu'une Nation veut jouir dans toute sa plénitude des grands bienfaits de l'association, il ne suffit pas qu'elle ait la liberté politique, la liberté générale, c'est-à-dire, qu'elle ne soit point asservie à un despote & se gouverne par ses propres Loix ; mais il faut encore qu'elle procure à tous les Citoyens qui la composent, la liberté individuelle, la liberté politique. Il faut que chaque Citoyen ait la jouissance paisible & légitime

de sa personne, de ses facultés, de ses propriétés, de son industrie; il faut que dans l'usage qu'il en fait, tant qu'il ne sort point des bornes assignées par les Loix, sa vie ne soit point en péril, sa tranquillité ne soit point troublée & que le bonheur qu'il en attend soit assuré. Telle est la liberté civile; elle est le but principal de la liberté politique; car une Nation n'est jalouse de sa souveraineté, du pouvoir de faire ses Loix & de se gouverner elle-même, que pour avoir à sa disposition tous les moyens qu'elle possede de rendre les Citoyens heureux. Quand la liberté politique ne produit pas cet effet, quand elle ne voit pas tous les enfans de la Patrie s'unir & s'accorder sous son abri tutélaire, elle est vaine & illusoire; elle peut donner à un Peuple de la dignité & même lui attirer de la gloire, parce tout Peuple qui fait ses Loix n'est point dégradé ni avili; mais elle ne lui procure pas l'union, la concorde, la paix intérieure, sans lesquelles la gloire & la dignité d'un Peuple libre ne sont que des biens de parade & d'ostentation. Ainsi, quelque temps après avoir repoussé toutes les forces du Roi de de Perse qui vouloit l'asservir, la Grece jouissoit dans toute sa plénitude de sa liberté politique, & par conséquent de sa dignité & de sa gloire; tandis que dans l'intérieur, les troubles, les factions, les guerres civiles déchiroient les Républiques, les soulevoient les unes contre les autres;

& à chaque instant exposoient la vie des Citoyens. Ainsi, après avoir vaincu tous les Rois & s'être enrichie des trésors de l'Asie, Rome jouissoit dans toute sa plénitude de sa liberté politique, de sa force extérieure & de sa gloire, tandis que les divisions intestines du Sénat & des Tribuns, des Patriciens & des Plébéïens, les complots, les séditions, les conspirations qui en étoient les suites, troubloient sans cesse la tranquillité intérieure & violoient la liberté particuliere. Alors un Peuple avec sa liberté politique n'est pas plus heureux que celui qui se voit sous le joug du despotisme. En effet, pourquoi ce dernier pouvoir est-il si nuisible, si funeste à une Nation, & par conséquent si odieux? C'est que non-seulement il fait lui-même arbitrairement les loix & s'empare de tous les pouvoirs dont l'exercice constitue la liberté générale, mais c'est que pour se soutenir & s'affermir dans son usurpation, il porte mille atteintes à la liberté particuliere & civile. Il ne respecte ni les personnes ni les propriétés; il interdit souvent l'usage des facultés morales & physiques; selon qu'il est poussé par son intérêt ou ses passions, il attaque les fortunes, exige des rétributions exclusives, épuise le pauvre Peuple, & lui enleve en quelque sorte le pain & la vie. Or, chez un Peuple qui se gouverne lui-même, & où la liberté civile est attaquée, les résultats ne sont pas différens & les

effets en ſont beaucoup plus terribles. Car, les injuſtices, les vexations, les attentats du deſpotiſme ſe trament avec lenteur, & ne ſe font ſentir généralement que par une augmentation ſourde & progreſſive; les coups qu'il porte, plus forts & plus fréquens autour de lui, ſont plus rares & ſemblent s'affoiblir à meſure qu'ils s'en éloignent. Chez un Peuple libre, au contraire, les violations de l'ordre public, les attentats contre la liberté civile, les révoltes des Citoyens ſe font avec éclat, avec exploſion, & produiſent des ſecouſſes qui ſouvent ſe font ſentir à toutes les extrêmités de l'Empire. Alors, où eſt la ſûreté individuelle du Citoyen? Où eſt la ſûreté de ſa perſonne, de ſes propriétés, l'exercice de ſes facultés & de ſon induſtrie? Où eſt ſon repos & ſon bonheur? Rappellez-vous, Meſſieurs, les commencemens orageux de notre Révolution, ce paſſage terrible du deſpotiſme à la Liberté, où le Peuple encore novice pour elle, & la confondant avec la licence, rompit toutes les digues, & ſe livra à tous les excès où le portoient l'impétuoſité de ſes paſſions & la nullité des Loix. Rappellez-vous ces meurtres, ces incendies, ces ravages, ces convulſions, ces ſoulevemens violens des Cités & des Campagnes. Que ſeroit devenu le Peuple Français ſi, conſervant ſa liberté politique, il eût toujours été agité, déchiré par cette anarchie intérieure &

ces luttes sanglantes ? Mais nos sages Législateurs se hâtant de rétablir l'ordre public par des Loix équitables, & d'imposer le serment de leur être fidele, & tous les Citoyens instruits, sécondant leur zèle & leurs vues, recommandant sans cesse l'obéissance exacte au serment & à la Loi, peu-à-peu sont parvenus à calmer les esprits & les passions, & à faire cesser les troubles & les désordres. Sans ce contre-poids nécessaire, l'équilibre ne pouvoit jamais être assis, la Liberté de la Nation faisoit le malheur des individus & la France périssoit. Mais avec la soumission & le retour aux Loix, l'ordre insensiblement a reparu, la liberté particuliere a été plus respectée, & la France, dans un horison battu de tant d'orages & de tempêtes, a vu luire l'aurore de sa gloire nouvelle & d'un bonheur assuré. Notre propre expérience aussi-bien que les fastes de l'histoire, nous attestent donc que la soumission & le respect pour la Loi sont les seuls garans de la liberté civile, & par conséquent du bonheur des Citoyens.

Cette vérité est évidente pour ceux qui ont les premieres notions de la politique ; mais entrons dans quelques détails particuliers qui la rendront plus sensible encore à ceux qui ne peuvent pas avoir l'usage ou le loisir de la méditation. Citoyens, écoutez donc, & voyez si, de votre part, la moindre infraction portée aux Loix ne compromet pas votre propre Liberté, votre propre sûreté, vos propres intérêts. La liberté

civile, ainſi que je l'ai remarqué, n'eſt autre choſe que la jouiſſance paiſible & légitime de ſa perſonne, de ſes propriétés, de ſes facultés, de ſon induſtrie & de tous les avantages que la Société nous procure. Ainſi la Loi veut qu'on reſpecte les perſonnes; violez cette Loi, faites-vous juſtice à vous-même, attaquez tous les Citoyens qui ſont l'objet de votre haine, mettez-vous à la tête des factions pour exercer des violences, qu'arrivera-t-il? On reconnoîtra bientôt le danger que court la Société en vous conſervant dans ſon ſein; on ne reſpectera pas plus votre perſonne & votre vie que vous ne reſpectez celles des autres. Vous vous armez contre les Citoyens, tous les Citoyens s'armeront contre vous; vous abandonnez la Loi, la Loi vous abandonnera, ou plutôt, au lieu de lever ſon glaive pour vous défendre, elle ne le levera que pour vous punir.

La Loi veut qu'on reſpecte les propriétés; violez cette Loi, ſuppoſez que la plus grande partie des Citoyens la violent avec vous, entrez dans les maiſons des particuliers & enlevez tout ce qui ſe trouve ſous votre main, dégradez les forêts, ravagez les moiſſons, ne payez aucune dette, ne rempliſſez aucune des obligations que vous avez contractées; qu'arrivera-t-il? C'eſt qu'il ſeroit impoſſible qu'aucun membre de la Société pût avoir la moindre propriété, la moindre poſſeſſion; vous enlevez ce qui appartient à autrui,

on vous enlevera ce qui vous appartient ; vous pillez, vous renverſez la maiſon d'autrui, on pillera, on renverſera la vôtre ; vous ne payez point ce que vous devez, on ne vous payera point ce qui vous eſt dû. Avec de pareilles diſpoſitions dans les Citoyens, je vous demande s'il pourroit jamais exiſter une aſſociation d'hommes, un gouvernement ; je vous demande ſi vous ſeriez ſûrs de pouvoir ſeulement y conſerver votre pain, votre vêtement & ce qui vous eſt d'une néceſſité indiſpenſable pour ſoutenir votre exiſtence.

La Loi veut qu'on ſoit fidele à payer les impôts ; violez cette Loi, qu'un grand nombre de Citoyens vienne à vous imiter ; qu'un ſi mauvais exemple étende au loin ſes funeſtes progrès ; qu'arrivera-t-il ? L'Etat en peu de temps perdra ſes forces & ſa vie ; il a des beſoins, il ne pourra pas y ſubvenir ; il a des engagemens, il ne pourra pas les remplir ; il a des défenſeurs, il ne pourra pas les payer ; il a des ennemis, il ne pourra pas les repouſſer. L'Etat périra, & vous périrez vous-mêmes.

La Loi veut que chaque Citoyen ait l'exercice libre & légitime de ſes facultés, de ſon induſtrie. Violez cette Loi, mettez des entraves au commerce, arrêtez la circulation intérieure des ſubſiſtances, ſi néceſſaire pour entretenir également la vie de l'Etat dans tous ſes membres ; qu'arrivera-t-il ? Vous rompez par ce moyen la communication des ſecours mutuels & des ſervices réciproques. Ces grains étoient deſtinés à telle ville,

à tel canton ; plongés dans une affreuſe diſette ; vous n'avez pas voulu leur laiſſer la route libre ; que le même fléau vous contraigne à votre tour d'aller chercher au loin & de faire venir de ſubſiſtances, pour vous ſouſtraire aux horreurs de la famine & de la mort, on vous punira par l'imitation de votre exemple ; vous avez voulu affamer vos voiſins, on vous affamera vous-mêmes, & vous ſerez juſtement les victimes de votre conduite inhumaine & inſenſée.

La Loi veut qu'on reſpecte l'ordre public, que ſous prétexte de ſoutenir ſes droits, de ſe faire rendre la juſtice qu'on réclame, on n'emploie jamais perſonnellement les voies de fait, qu'on n'uſurpe jamais les fonctions de Juge & de Magiſtrat ſur les Citoyens à qui la Nation les a confiées. Violez cette Loi, qu'arrivera-t-il ? Vous renverſerez l'équilibre ſocial, vous troublerez la tranquillité publique, vous donnerez le ſignal de ſa diſcorde à tous les mauvais Citoyens, & par une ſeule action perturbatrice de l'ordre, vous cauſerez peut-être la ruine de la Patrie. Car ſouvent d'une voie de fait on en vient à une ſédition, d'une ſédition à une révolte, d'une révolte à une guerre civile. Alors l'Etat ſe déſorganiſe dans toutes ſes parties ; alors les factions ſe heurtent violemment au milieu du déſordre général ; alors les Citoyens ſe baignent dans le ſang des Citoyens ; alors on ne reſpecte plus ni perſonnes, ni propriétés, ni for-

tunes, ni commerce, ni Patrie, ni Liberté. L'Etat devient semblable au cahos où les élémens poussés en tout sens les uns contre les autres, se combattoient, se froissoient dans un choc éternel. Voilà le moment que desire le Despotisme. Que dans ces circonstances il se trouve sur le Trône un Prince habile & ambitieux d'exercer une domination arbitraire, & au milieu du Peuple, à la tête des affaires, des Citoyens sans vertu, sans patriotisme, & dont le génie & l'éloquence savent émouvoir les ames & entraîner les passions; aussi-tôt les tyrans domestiques se coalisent, se réunissent, se concertent; les Despotes & les tyrans du dehors sont rappellés, le Peuple est remis dans les fers, & un joug mille fois plus aggravant, une oppression mille fois plus cruelle lui font expier les torts irréparables de sa désunion, de sa révolte & de toutes les atteintes volontaires qu'il a portées à l'autorité des Loix & au regne d'une Liberté sage & reglée.

Quel sort bien différent éprouve une Nation chez qui la Loi exerce un puissant empire & contient toujours la Liberté dans les bornes qu'elle a tracées! Quelle union! quelle concorde! quelle harmonie générale! comme la Constitution de l'Etat est affermie & consolidée dans ses bases & dans toutes ses parties! comme l'administration est facile & réguliere dans sa marche & dans tous ses mouvemens! quel ensemble & quelle unifor-

mité d'actions pour maintenir la paix au dedans! quelle force & quelle promptitude de moyens pour repouſſer la guerre au dehors! Dans une pareille ſituation que peut craindre individuellement le Citoyen? « La Loi regne, peut-il ſe » dire à lui-même, je n'ai rien à redouter; je » ſuis docile à ſa voix, mes Concitoyens le ſont » auſſi; nous veillons pour elle, elle veille ſur » nous; nous la rendons puiſſante, elle nous rend » heureux. Tant qu'elle ſera ainſi maintenue » & reſpectée, je ne crains pas qu'on me faſſe » éprouver impunément des violences & des in- » juſtices; je ne crains pas de me voir la victime » de la tyrannie & de ſes cruelles vexations. Si » on m'attaque dans ma perſonne & dans ma » fortune, je n'ai qu'à invoquer la Loi, elle » accourt à ma défenſe; ſon nom ſacré en impoſe, » étonne les rebelles & fait pâlir les coupables. » Ainſi, je jouis en ſûreté ſous ſes auſpices de tous » les dons que m'a faits la nature, de tous les » biens que m'a promis la Société, de tous les » avantages que procure le ſol que j'habite. J'ai » le plaiſir de voir s'établir entre mes Conci- » toyens & moi un échange mutuel de penſées, » d'actions, d'induſtrie qui n'éprouve aucune gêne, » aucun embarras dans ſa marche légitime & dans » ſes progrès utiles. » Telle eſt, Meſſieurs, l'heureuſe poſition du Citoyen ſous l'empire de la Loi. Par-tout, lorſque cet empire exerce égale-

ment ſon influence, les lumieres s'étendent, les mœurs s'épurent, les arts ſe perfectionnent, le commerce fructifie, les familles proſpérent. Partout s'effectue ce que les Livres ſaints racontent du peuple Hébreux, ſous le regne paiſible & fortuné de Salomon, qui, par ſa haute ſageſſe & ſon exacte équité, peut être regardé comme l'enblême de la Loi. Chaque Citoyen vit ſans crainte au ſein de ſa famille, & coule tranquillement ſes jours à l'ombre de ſa vigne & de ſon figuier, image touchante de la félicité domeſtique au ſein de la proſpérité générale. Ah! ſi la France avoit le bonheur de voir tous ſes enfans, vainqueurs enfin de la ſuperſtition, de l'égoïſme & de tous les préjugés religieux & politiques, ſe rallier, ſe réunir autour de la Conſtitution & baiſſer un front docile & reſpectueux devant la Loi, de quels biens, de quelle gloire, de quelle félicité univerſelle ne couronneroit-elle pas ce concert généreux & cette fidélité unanime! O pays fortuné! ô terre aimée du Ciel & de la nature! Comme ſe développeroient à tous les regards ces reſſources puiſſantes, ces richeſſes précieuſes que tu renfermes dans ton ſein, & qui ſont les objets de l'étonnement & de la convoitiſe de toutes les Nations! La douceur de ton climat, la fécondité de ton ſol, tes productions inombrables, ces plaines magnifiques, ces forêts immenſes, ces ports qui bordent tes côtes & où ſe verſent les

richeſſes de tous les pays de l'univers ; le génie des Français, leur émulation, leur activité, leur amour des arts, leur perfectibilité innée, leurs progrès rapides dans tous les genres d'induſtrie, quelle diverſité de moyens pour rendre tes habitans heureux au ſein de la concorde & de la paix ! Combien l'unité des principes & des ſentimens, l'accord des eſprits & des cœurs ne doivent-ils pas augmenter ces moyens, les multiplier, les étendre & leur en ajouter de nouveaux non moins précieux ! Je vois les terres incultes ſe défricher, les marais ſe deſſécher, les rivieres ſe joindre & ſe communiquer, les routes ſe réparer & ſerpenter ſur la ſurface de tous les Départemens ; l'or, l'argent, les denrées, les richeſſes mutuelles ſe répandre, circuler & refluer de la circonférence au centre de l'Etat & du centre à la circonférence ; je vois les travaux redoubler, les atteliers publics s'établir, les aſyles pour les malheureux s'élever, enfin, tout le Peuple Français, n'offrant plus qu'une immenſe famille de Citoyens & de freres, unie, paiſible, heureuſe, & par ſon gouvernement devenue la gloire du genre humain & le modele de tous les Peuples. Mais j'en reviens au grand principe que je me ſuis efforcé de développer dans ce diſcours. Un ſpectacle ſi touchant, un bonheur ſi déſirable ne peuvent être que le fruit d'une exacte obéiſſance à la Loi, de l'ordre ſtable & de la parfaite harmonie qui en réſultent. D'après tout ce que j'ai dit, & qui n'eſt qu'un

apperçu des vaſtes idées qu'un ſi grand ſujet préſente, il eſt donc évident, il eſt donc démontré que les ſeuls garans de la liberté civile & politique, & par conſéquent de la force & du bonheur de la Nation, ſont la ſoumiſſion & le le reſpect pour la Loi.

Citoyens, réuniſſons donc tous nos efforts pour lui attirer & lui faire rendre cet hommage univerſel de ſoumiſſion & de reſpect qui lui eſt dû. Ne nous contentons pas de lui obéir, & de la reſpecter nous-mêmes; ſaiſiſſons toutes les occaſions, emparons-nous de tous les moyens qui ſont en notre pouvoir, pour en inſpirer le zele & l'amour. Ne perdons jamais de vue que tout ce qu'elle ordonne, étant le ſigne expreſſif de la volonté générale, elle eſt la ſeule & unique baſe conſervatrice de notre Liberté & de la ſublime Conſtitution qu'elle porte. Qu'elle ſoit comme une Divinité au milieu de la Nation, & que tout Citoyen s'empreſſe de concourir à ſon culte, & de ſacrifier à ſes autels. Dès qu'elle a parlé par la voix de ceux qui ſont chargés de la promulguer, & de la faire exécuter, que toute réſiſtance, que toute oppoſition ceſſe, & que tous les Citoyens alors ſoient ſemblables à une grande armée qui à l'inſtant s'ébranle & ſuit le même mouvement, à la vue des ſignaux qui lui donnent l'ordre du Général. Que l'opinion même ſe ſoumette, & ſatisfaite de ſe voir maîtreſſe des

esprits, laisse la Loi reine des volontés. Par cet accord, par ce prosternement, si j'ose ainsi parler, de toutes les volontés particulieres devant le sceptre de la Loi, nous affermirons même l'empire du raisonnement & la liberté de la pensée; car c'est la Loi elle-même qui nous donne le droit de raisonner, sous la condition d'obéir, & mieux la condition est observée, mieux aussi le droit est garanti. Nous affoiblirons ainsi, & nous parviendrons enfin à dissiper tous les orages, toutes les tempêtes qui mugissent encore autour de l'édifice de notre Constitution; & nous verrons sa base, ses fondemens & toutes ses parties former un tout si solidement établi, si fortement lié, qu'il ne croulera qu'avec le monde, & ne finira qu'avec les siecles.

AUX DÉPUTÉS.

C'est à vous, Citoyens, que les Représentans de ce Département ont honorés de leur choix, & ont rendus les dépositaires de leur confiance pour être les Représentans & les Législateurs de la Nation, c'est à vous à réaliser maintenant nos espérances, & à nous donner, dans votre zele & vos travaux, le cautionnement du titre sacré dont vous êtes revêtus. C'est vous qui allez assurer à la Constitution sa destinée immortelle; c'est vous qui allez assurer à la Loi son ascendant suprême; c'est vous qui allez garantir à la Patrie sa Liberté

& ſon bonheur. Repréſenter, avec un petit nombre de Collégues, la Nation la plus renommée par ſes lumieres ; être chargé de ſtatuer ſur l'intérêt de vingt-cinq millions d'hommes ; prononcer des Loix qui doivent gouverner vingt-cinq millions d'hommes, quelle fonction importante & ſublime ! quel ſaint & auguſte miniſtere ! Ah ! Meſſieurs, oubliez maintenant celui qui vous parle ; que cette enceinte, cette Cité, ce Diſtrict, ce Département ſe dérobent à vos regards ; figurez-vous que c'eſt la Patrie elle-même qui vous adreſſe la parole au milieu de toute la France aſſemblée. « Ouvrez » les yeux, vous dit-elle, voyez ce grand Peuple » que vous allez repréſenter, & dont les regards » ſont déja fixés ſur vous. Il a conquis ſa Li- » berté, mais elle eſt encore en butte à des pé- » rils ; il a défendu ſa Conſtitution, mais elle eſt » encore entourée de nombreux ennemis, ſans » ceſſe conjurés pour ſa ruine ; il a étouffé le monſ- » tre du deſpotiſme, mais les ſerpens de l'ariſ- » tocratie dreſſent encore la tête, & ſifflent de » toutes parts. Repréſentans d'un Peuple chéri, » d'une Nation fiere & généreuſe, je remets ſes » deſtinées entre vos mains. Il faut que vous lut- » tiez à la fois contre ces obſtacles & ces reſtes » d'ennemis que vos prédéceſſeurs vous ont laiſ- » ſés à vaincre ; il faut que vous chaſſiez, ou du » moins que vous enchaîniez pour jamais la diſ- » corde, & qu'une paix heureuſe mette le comble

» à ma gloire. Je place en vous toute ma con-
» fiance. Sans doute vous réfléchirez, vous pe-
» serez, dans l'intérieur de votre ame, quelles
» doivent être les qualités, & quels sont les de-
» voirs du Législateur ; vous sentirez, vous re-
» connoîtrez qu'il lui faut des lumieres, pour être
» en état de prononcer sur toutes les parties d'une
» vaste Législation, de la probité pour résister
» aux séditions & aux intrigues, de la fermeté
» pour ne point dévier de la bonne route, &
» tenir tête aux factions & aux orages ; vous
» augmenterez donc vos études & vos veilles,
» votre zele & votre activité, & à la majesté de
» vos fonctions vous allierez la droiture des prin-
» cipes & la gravité des mœurs. Enfin, vous sa-
» crifierez tout, même votre gloire, pour la vé-
» rité, la justice & la vertu. Et vous, Adminis-
» teurs, Officiers publics, Gardes Nationaux,
» vous seconderez, chacun dans votre poste, le
» zele de vos Législateurs ; vous serez toujours
» les gardiens & les appuis de la Constitution,
» les Ministres & les défenseurs de la Loi ; &
» vous, Citoyens, vous en serez toujours les amis
» constans, les fideles observateurs. » Tels sont, Messieurs, les sentimens, les vœux & l'espoir de la Patrie.

Que les voutes de ce Temple retentissent donc des accens de la reconnoissance immortelle que nous devons à la divine Providence qui nous

270.

procure à tous la jouissance la plus pure, la gloire la plus desirable sur la terre, celle de contribuer à établir, à fonder pour les siecles la Liberté & le bonheur d'une grande Nation, & peut-être d'accélérer l'époque heureuse qui verra l'affranchissement & le bonheur du genre humain !

FIN.